

24 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 22 janvier 2008, complété par un courrier du 24 janvier, la société par actions simplifiée Financière de Champlain (3, rue La Boétie, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 janvier 2008, par suite d'une acquisition d'actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT sur le marché, les seuils de 5% des droits de vote et 10% du capital de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 408 570 actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,21% du capital et 7,11% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 746 194 droits de vote.